

Pas d'argent pour la destruction de l'environnement



Initiative pour
une place financière
durable

Argumentaire

« Pour une place financière suisse durable et tournée vers l'avenir (initiative sur la place financière) »

Éditeur : Association pour une place financière suisse durable et tournée vers l'avenir, novembre 2024

www.finanzplatz-initiative.ch

Résumé

La Suisse est un petit pays, mais sa place financière est un poids lourd à l'échelle mondiale. Les grandes banques et compagnies d'assurances établies ici causent d'importants dégâts au travers de leurs relations commerciales internationales. Chaque année, des milliards de francs affluent vers des activités nuisibles à l'environnement à l'étranger, comme le déboisement de la forêt tropicale ou l'exploitation du charbon. Alors que l'économie nationale déploie de plus en plus d'efforts pour devenir plus durable et que les particuliers s'engagent également, la place financière reste responsable d'émissions de CO₂ qui atteignent au moins 18 fois les émissions totales de la Suisse.

L'initiative sur la place financière garantit que cet argent ne financera plus le réchauffement climatique ni la destruction de l'environnement. À la place, ce capital sera disponible pour réussir la transition vers une économie durable, qui protège notre avenir et renforce le pouvoir d'innovation des entreprises, au lieu de le compromettre.

Remarque : en cas de doute sur l'interprétation de l'initiative, ce sont les explications officielles qui font foi.

1 Introduction

La crise globale du climat et de la biodiversité est l'un des plus grands défis de notre époque. Elle représente une menace existentielle pour l'humanité et l'environnement et met en péril la coexistence des générations actuelles et futures. Selon les connaissances scientifiques, la décennie en cours est cruciale pour éviter les pires conséquences du réchauffement climatique et de l'appauvrissement progressif de la biodiversité à l'échelle mondiale et pour amorcer un retournement de tendance.^{1,2} En Suisse aussi, les effets du changement climatique sont déjà largement perceptibles, par exemple sous la forme de fortes précipitations plus fréquentes ou d'étés plus chauds et particulièrement secs.³ Rien que les dégâts économiques dus aux phénomènes météorologiques extrêmes résultant de la crise climatique ont été estimés à 2,86 billions de dollars américains dans le monde au cours des 20 dernières années.⁴

Il est urgent de prendre des mesures coordonnées qui visent à la fois à protéger le climat et à préserver la biodiversité. Le passage à une économie mondiale respectueuse du climat et de l'environnement concerne tous les secteurs et toutes les entreprises, privés/privées comme publics/publiques. En raison de son rôle clé dans le système économique, le secteur financier doit lui aussi contribuer au financement de la transition vers une économie durable et à la réalisation des objectifs environnementaux mondiaux.

L'initiative sur la place financière se concentre sur ce rôle particulier du secteur financier et met l'accent sur sa fonction de levier pour endiguer la crise du climat et de la biodiversité. La place financière suisse, en gérant un bon cinquième des actifs transfrontaliers investis dans le monde, porte une grande responsabilité, notamment dans la protection du climat et de la biodiversité. Malgré cette responsabilité, les banques, les compagnies d'assurance, les gestionnaires de fortune et les caisses de pension suisses font des affaires qui aggravent la crise du climat et de la biodiversité.

Pour atteindre l'objectif de 1,5 °C adopté en 2015 dans le cadre de l'Accord de Paris sur le climat, il est particulièrement important d'abandonner rapidement les énergies fossiles comme le charbon, le pétrole et le gaz naturel. Cela dans un contexte où, à l'échelle mondiale, près des deux tiers du réchauffement climatique sont dus à la combustion de carburants fossiles et aux émissions de gaz à effet de serre qui en résultent. En conséquence, le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC)⁵ et l'Agence internationale de l'énergie (AIE)⁶ appellent depuis des années à la réduction drastique de la consommation de combustibles fossiles et à l'arrêt des investissements dans l'exploitation de nouveaux gisements de charbon, de pétrole et de gaz dans le but de ne pas dépasser l'objectif de 1,5 °C. À l'occasion de la Conférence des Nations Unies sur le climat de décembre 2023, la communauté internationale a répondu à cet appel et a pour la toute première fois, dans la déclaration

¹ WWF (2024). *Living Planet Report 2024 – A System in Peril*. <https://www.wwf.de/fileadmin/fm-wwf/Publikationen-PDF/WWF/WWF-Living-Planet-Report-2024-Kurzfassung-dt.pdf>.

² World Resources Institute (2023). *State of Climate Action 2023*. <https://www.wri.org/research/state-climate-action-2023>.

³ MétéoSuisse. *Climat de la Suisse*. <https://www.meteosuisse.admin.ch/climat/climat-de-la-suisse.html> (consulté le 31 juillet 2024).

⁴ World Economic Forum (2023). *Climate change is costing the world \$16 million per hour: study*. <https://www.weforum.org/agenda/2023/10/climate-loss-and-damage-cost-16-million-per-hour/>.

⁵ Intergovernmental Panel on Climate Change (2023). *AR6 Synthesis Report: Climate Change 2023*. <https://www.ipcc.ch/report/ar6/syr/>.

⁶ International Energy Agency (2021). *Net Zero by 2025: A Roadmap for the Global Energy Sector*. https://iea.blob.core.windows.net/assets/deebef5d-0c34-4539-9d0c-10b13d840027/NetZeroBy2050-ARoadmapfortheGlobalEnergySector_CORR.pdf.

finale d'un sommet sur le climat, appelé tous les pays à abandonner les combustibles fossiles dans leur système énergétique.⁷ Or, les participants suisses aux marchés financiers continuent eux aussi de soutenir les entreprises d'énergie fossile par des investissements, des crédits et des services d'assurance.

2 Bilan environnemental de la place financière suisse

La Suisse est l'une des principales places financières du monde et elle joue un rôle de leader (mondial) dans la gestion des actifs transfrontaliers.⁸ Mais le revers de la médaille est que la place financière suisse rend aussi possibles, dans une mesure correspondante, des opérations nuisibles au climat et à l'environnement à l'étranger. Selon les estimations, les investissements dans les entreprises et les crédits de la place financière suisse sont à eux seuls responsables de 14 à 18 fois plus d'émissions de gaz à effet de serre que ce qui correspond à l'ensemble des émissions annuelles en Suisse.⁹ De plus, la compagnie d'assurance suisse Zurich figure parmi les plus grands assureurs mondiaux d'entreprises qui produisent du charbon, du pétrole et du gaz naturel.¹⁰ Les grandes banques que sont UBS et CS (racheté) injectent elles aussi des capitaux frais à hauteur de milliards dans les entreprises qui ont des projets d'expansion dans le secteur des énergies fossiles.¹¹ Les tests climatiques PACTA (Paris Agreement Capital Transition Assessment) réalisés régulièrement par la Confédération ont révélé à plusieurs reprises que le secteur financier suisse n'est pas en phase avec le climat et que l'on continue de trop investir dans les énergies fossiles.¹² Si l'on met en regard les financements accordés par les établissements financiers suisses aux entreprises d'énergie fossile entre 2016 et 2022 et la population de la Suisse, notre pays se place même en deuxième position mondiale, ce qui souligne l'importance des activités liées aux énergies fossiles pour la place financière suisse.¹³

La place financière suisse ne remplit pas encore non plus l'objectif de compatibilité avec la biodiversité. Ainsi, les établissements financiers suisses investissent dans une mesure significative dans des entreprises dont les activités de production et de transformation de produits agricoles, comme le soja ou l'huile de palme, présentent un risque élevé de favoriser le déboisement néfaste de la forêt tropicale.¹⁴

⁷ UNFCCC (2023). 1/CMA.5. Outcome of the first global stocktake. <https://unfccc.int/decisions?f%5B0%5D=conference%3A4540>.

⁸ Département fédéral des affaires étrangères. Place financière suisse. <https://www.eda.admin.ch/aboutswitzerland/fr/home/wirtschaft/finanzplatz.html> (consulté le 31 juillet 2024).

⁹ McKinsey & Company (2022). Klimastandort Schweiz: Schweizer Unternehmen als globale Treiber für Netto-Null. https://www.mckinsey.com/ch/~/_/media/mckinsey/locations/europe%20and%20middle%20east/switzerland/our%20insights/klimastandort%20schweiz/klimastandort-schweiz.pdf.

Résumé de l'étude en français : https://www.economiesuisse.ch/sites/default/files/publications/Decarbonation_r%C3%A9sum%C3%A9_FR.pdf.

¹⁰ Insure our Future (2023). Fifty years of Climate Failure: 2023 Scorecard on Insurance, Fossil Fuels and the Climate Emergency. <https://global.insure-our-future.com/wp-content/uploads/sites/2/2023/11/IOF-2023-Scorecard.pdf>.

¹¹ Reclaim Finance (2023). Swiss Finance Complicit in Fossil Fuel Expansion. https://reclaimfinance.org/site/wp-content/uploads/2023/03/2023.03.28_Swiss-finance-complicit-in-fossil-fuel-expansion.pdf.

Disponible seulement en anglais. Page en français du lien vers le rapport : <https://reclaimfinance.org/site/2023/03/28/rapport-la-finance-suisse-complice-de-lexpansion-fossile/>

¹² Office fédéral de l'environnement. Climat et marché financier. <https://www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/themes/climat/info-specialistes/climat-et-marche-financier.html> (consulté le 31 juillet 2024).

¹³ ONU Commerce et Développement (2024). Les centres financiers des économies développées maintiennent la finance des combustibles fossiles en vie et en ébullition. <https://unctad.org/fr/news/urgence-un-changement-de-cap-de-plusieurs-milliards-de-dollars-simpose-pour-aligner-le> (consulté le 31 juillet 2024).

¹⁴ WWF (2023). Den Wald vor lauter Bäumen sehen: Ein Praxisleitfaden für Finanzinstitute, um Massnahmen gegen Abholzung und Zerstörung von Lebensräumen zu ergreifen. Édition suisse. https://www.wwf.ch/sites/default/files/doc-2023-05/WWF_2023_Den%20Wald%20vor%20lauter%20B%C3%A4ume%20sehen_CH_Ausgabe.pdf.
Page du communiqué de presse en français : <https://www.wwf.ch/fr/medias/les-instituts-financiers-suisse-contribuent-a-la-deforestation-mondiale>.

De tels exemples illustrent le fait que les participants suisses aux marchés financiers, par leurs opérations d'investissement, de financement et d'assurance à l'étranger, laissent une très grande empreinte écologique. En même temps, ils mettent en évidence le potentiel considérable de la place financière suisse pour rendre possible la transition nécessaire de l'économie mondiale.¹⁵

3 La situation de la Suisse en matière de finance durable

Pendant de nombreuses années, le thème de la finance durable (sustainable finance) n'a constitué qu'un marché de niche au sein de l'industrie financière, avec un nombre limité de fournisseurs de produits et de prestataires de services de ce type. Cette situation a radicalement changé au plus tard avec l'adoption des objectifs de développement durable (ODD) de l'ONU¹⁶ et de l'Accord de Paris sur le climat en 2015. L'article 2.1c de l'Accord de Paris prévoit l'objectif d'aligner les flux financiers sur un développement à faible émission de gaz à effet de serre et résilient face aux changements climatiques.¹⁷ À la fin de l'année 2022, l'adoption du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal¹⁸ a marqué une percée comparable à celle réalisée dans le domaine du climat avec l'Accord de Paris sur le climat.

D'importantes places financières mondiales ont réagi à ces signaux et élaboré des cadres réglementaires appropriés (p. ex. UE, Londres, Singapour). A contrario, la Suisse se montre très timide. Dans notre pays, l'accent est mis sur les mesures de transparence, par ailleurs souvent sur une base volontaire.¹⁹ Les efforts supplémentaires de l'administration pour responsabiliser la place financière via des accords sectoriels ou pour prendre en main le problème du « greenwashing » ont échoué face à la pression du secteur.²⁰ Les autorégulations que le secteur – au lieu de cela – a choisi de mettre en place pour répondre à ce défi sont souvent faibles et ne permettent pas de bénéficier d'un contrôle indépendant. Le bilan climatique négatif du secteur financier suisse indique en outre que les flux financiers ne peuvent pas être orientés de manière compatible avec le climat uniquement via le volontariat et l'autorégulation. La loi fédérale sur les objectifs en matière de protection du climat, sur l'innovation et sur le renforcement de la sécurité énergétique (LCI), acceptée par le peuple en juin 2023, charge certes la Confédération, à l'article 9, alinéa 1, de veiller à ce que « la place financière suisse apporte une contribution effective à un développement à faible émission capable de résister aux changements climatiques ». Mais ni le Conseil fédéral ni le Parlement n'ont encore pris de mesures concrètes s'appuyant sur cet article.

¹⁵ Greenpeace Suisse (2024). *Les profits avant la planète : Comment les gestionnaires de fortunes suisses échouent à assumer leurs responsabilités en termes de stewardship environnemental*. <https://www.greenpeace.ch/static/planet4-switzerland-stateless/2024/06/7e1f8fc9-stewardship-environmental-les-profits-avant-la-planete-greenpeace-suisse.pdf>.

¹⁶ Objectifs de développement durable de l'ONU. <https://sdgs.un.org/fr/goals> (consulté le 31 juillet 2024).

¹⁷ Accord de Paris (Accord sur le climat). <https://www.fedlex.admin.ch/eli/cc/2017/619/20240723/fr/pdf-a/fedlex-data-admin-ch-eli-cc-2017-619-20240723-fr-pdf-a.pdf>.

¹⁸ Kunming-Montreal Global Biodiversity Framework. <https://www.cbd.int/doc/decisions/cop-15/cop-15-dec-04-en.pdf>.

¹⁹ Le reporting climatique introduit en 2024 est basé sur une approche « comply or explain », ne concerne que les grandes institutions financières et ne contient pas de normes minimales. Les Swiss Climate Scores sont également volontaires et ne sont jusqu'à présent appliqués systématiquement que par quelques établissements financiers.

²⁰ <https://www.tagesanzeiger.ch/zwischen-banken-und-umweltschuetzern-herrscht-eiszeit-810474178883> et https://www.tippinpoint.ch/artikel/77413/greenwashing_der_bund_vollzieht_kehrtwende_und_gibt_gruenes_licht_fuer_selbstregulierung.html (tous deux consultés le 31 juillet 2024).

4 Tendances internationale vers des plans de transition

La réalisation des objectifs internationaux en matière de climat et de biodiversité requiert le concours de tous les secteurs économiques. En particulier pour les secteurs à fortes émissions, cette transition vers une stratégie commerciale respectueuse du climat et de la biodiversité s'accompagne d'un important besoin en capitaux. Un outil approprié pour évaluer et renforcer les efforts de transition des entreprises est l'instrument du plan de transition. En substance, un plan de transition décrit comment une entreprise de l'économie réelle ou du secteur financier compte atteindre ses objectifs climatiques tout en tenant de plus en plus compte d'autres objectifs environnementaux (p. ex. objectifs de biodiversité). Dans un tel plan, les entreprises se fixent des objectifs intermédiaires (p. ex. trajectoire de réduction des émissions de gaz à effet de serre) et indiquent par des mesures concrètes comment et d'ici à quand elles veulent atteindre tel ou tel objectif. Les participants aux marchés financiers peuvent évaluer, sur la base de ces plans de transition, si les entreprises ont la volonté d'orienter leurs activités commerciales de manière « compatible avec l'Accord de Paris ».

Est déterminante la crédibilité de chaque plan de transition. Celle-ci repose pour sa part sur la qualité et la fiabilité des informations présentées dans un plan de transition ainsi que sur les progrès tangibles réalisés dans la mise en œuvre des efforts de transition. Toutefois, l'absence de standardisation des plans de transition ainsi que le manque de contrôle et de supervision indépendants rendent difficiles l'évaluation, la comparabilité et l'utilité pratique des plans de transition. Cela augmente également le risque d'écoblanchiment (greenwashing). Dans ce contexte, il faut saluer le fait qu'un nombre croissant d'initiatives non gouvernementales et gouvernementales voient le jour pour définir ce qui constitue un plan de transition crédible et quelles informations doivent y figurer²¹. Aujourd'hui, les initiatives gouvernementales les plus importantes en matière de plans de transition sont menées par la Grande-Bretagne et l'UE, tandis que des efforts réglementaires sont en cours dans plusieurs autres pays (p. ex. États-Unis, Canada, Hong Kong, Singapour) pour introduire des plans de transition.²²

En Suisse aussi, le débat sur les plans de transition a récemment pris de l'ampleur. Dans l'ensemble, on constate toutefois que les prescriptions réglementaires relatives aux plans de transition en Suisse accusent actuellement un net retard sur celles de l'UE ou de la Grande-Bretagne en ce qui concerne l'ambition (notamment : objectif international de température et objectifs de biodiversité), le degré de détail (objectifs intermédiaires concrets et mesures concrètes), le caractère contraignant et le champ d'application (p. ex. prise en compte de toutes les émissions indirectes). C'est aussi pour cela que l'initiative sur la place financière est nécessaire.

²¹ Des initiatives non gouvernementales telles que p.ex. GFANZ. *Financial Institution Net-zero Transition Plans*. <https://www.gfanzero.com/our-work/financial-institution-net-zero-transition-plans/> (consulté le 31 juillet 2024).

²² WWF (2023). *SUSREG Annual Report: An Assessment of Sustainable Financial Regulations and Central Bank Activities*. <https://wwfint.awsassets.panda.org/downloads/wwf-susreg-report-2023.pdf>. pp. 88-90.

5 Initiative sur la place financière

L'initiative populaire fédérale « Pour une place financière suisse durable et tournée vers l'avenir (Initiative pour la place financière) » a la teneur suivante :

Art. 98a Place financière durable

¹ La Confédération s'engage en faveur d'une orientation écologiquement durable de la place financière suisse. Elle prend des mesures pour aligner les flux financiers en conséquence ; ces mesures doivent être conformes aux normes internationales et aux obligations de la Suisse au titre du droit international en matière de compatibilité climatique et de protection et de reconstitution de la diversité biologique.

² Les participants suisses aux marchés financiers tels que les banques, les entreprises d'assurance, les établissements financiers ainsi que les institutions de prévoyance et les institutions des assurances sociales alignent leurs activités commerciales ayant un impact sur l'environnement à l'étranger, notamment en raison d'émissions de gaz à effet de serre, sur l'objectif de température convenu au niveau international en l'état actuel des connaissances scientifiques et sur les objectifs internationaux en matière de biodiversité ; ce faisant, ils tiennent compte des émissions directes et indirectes et des effets sur la biodiversité dans l'ensemble de la chaîne de création de valeur. La loi prévoit des exceptions pour les participants aux marchés financiers dont les activités ont un impact minime sur l'environnement.

³ Les participants suisses aux marchés financiers ne fournissent pas de services de financement et d'assurance servant à la mise en valeur ou à la promotion de nouveaux gisements d'énergie fossile ainsi qu'à l'expansion de l'exploitation de gisements d'énergie fossile existants ; la loi fixe les restrictions correspondantes.

⁴ Une surveillance est instaurée pour veiller à la mise en œuvre de ces dispositions ; l'autorité chargée de la surveillance est dotée de compétences en matière de décision et de sanction.

Art. 197, ch. 17

17. Disposition transitoire ad art. 98a (Place financière durable)

L'Assemblée fédérale édicte les dispositions d'exécution de l'art. 98a au plus tard trois ans après l'acceptation dudit article par le peuple et les cantons. Si les dispositions d'exécution n'entrent pas en vigueur dans ce délai, le Conseil fédéral les édicte sous la forme d'une ordonnance et les met en vigueur dans un délai d'un an. L'ordonnance a effet jusqu'à l'entrée en vigueur des dispositions d'exécution édictées par l'Assemblée fédérale.

5.1. Que prévoit concrètement l'initiative ?

L'initiative oblige les participants suisses aux marchés financiers²³ à aligner leurs activités²⁴ commerciales avec des entreprises domiciliées à l'étranger dont les impacts environnementaux sont importants sur les objectifs en matière de climat et de biodiversité adoptés au niveau international et soutenus par la Suisse (notamment : Accord de Paris sur le climat, Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal). Les activités commerciales des participants suisses aux marchés financiers avec des entreprises suisses, telles que les opérations hypothécaires ou l'octroi de crédits à une PME ou à une start-up domiciliée en Suisse, sont donc exclues de cette disposition de l'initiative. En complément, l'initiative limite le financement ou l'assurance des activités dans le secteur des énergies fossiles. Les participants suisses aux marchés financiers ne doivent plus être autorisés à fournir des services de financement et d'assurance servant à la mise en valeur ou à la promotion de nouveaux gisements d'énergie fossile ainsi qu'à l'expansion de l'exploitation de gisements d'énergie fossile existants. La loi fixe les restrictions correspondantes.

Le texte de l'initiative exige que les participants aux marchés financiers tiennent compte des émissions directes et indirectes de gaz à effet de serre ainsi que des effets sur la biodiversité tout au long de la chaîne de création de valeur. Par « émissions directes et indirectes de gaz à effet de serre », on entend les émissions de portée 1, 2 ou 3 des participants aux marchés financiers.²⁵

Pour que l'alinéa 2 de l'initiative sur la place financière puisse être mis en œuvre, les initiateurs proposent l'instrument des plans de transition. Les participants aux marchés financiers doivent ainsi présenter dans un plan de transition les stratégies, les objectifs intermédiaires et les mesures par lesquelles ils alignent sur les objectifs adoptés au niveau international en matière de climat et de biodiversité les activités commerciales qu'ils mènent en relation avec les entreprises domiciliées à l'étranger sur lesquelles ils ont une influence. Certaines exigences minimales doivent être définies dans la législation d'exécution et garantir que les plans de transition élaborés par les participants aux marchés financiers sont crédibles, pertinents et applicables. Les exigences minimales nécessaires sont esquissées dans les explications relatives à l'initiative. Ces exigences minimales reposent sur l'idée que les plans de transition n'atteignent leur pleine efficacité que s'ils sont de grande qualité et comparables et s'ils peuvent être validés de manière indépendante. En se référant à des normes et standards adoptés au niveau international, l'initiative garantit la compatibilité internationale et tient compte du fait que les objectifs fixés d'un commun accord en matière de climat et de biodiversité présentent des degrés d'opérationnalisation divers.

²³ Il s'agit des participants aux marchés financiers qui ont leur siège principal en Suisse et leurs filiales à l'étranger.

²⁴ Sont notamment concernées par cette initiative les activités commerciales suivantes : services de financement (y compris l'octroi de crédits), banque d'investissement, contrats de (ré)assurance, gestion d'actifs, conseil en investissement ainsi que mise en place et offre de produits financiers. Ne sont pas concernées par l'initiative les opérations execution only, pour lesquelles les clients ne font pas appel à un conseil en placement mais prennent eux-mêmes la décision d'investir.

²⁵ Les émissions de portée 1 correspondent aux émissions directes qu'un participant aux marchés financiers émet et qu'il peut contrôler directement. Il s'agit par exemple des émissions liées au chauffage des bâtiments. Les émissions de portée 2 comprennent les émissions indirectes provenant de l'énergie achetée pour l'usage propre des participants aux marchés financiers, comme l'électricité. Les émissions de portée 3 désignent les émissions indirectes produites en amont et en aval de la chaîne de création de valeur, par exemple lors de la production, de la livraison, de l'utilisation ou de l'élimination de biens et de services achetés par les participants aux marchés financiers.

Le respect de ces obligations est vérifié et garanti par une surveillance efficace et légère, forte de compétences en matière de décisions et de sanctions. Le contrôle doit être effectué consécutivement à un soupçon et sur la base de vérifications régulières par échantillonnage.

5.2. Quel est l'objectif de l'initiative ?

L'initiative aborde les impacts environnementaux des entreprises domiciliées à l'étranger avec lesquelles les participants suisses aux marchés financiers sont en relation via leurs activités commerciales. L'initiative se concentre donc sur l'impact du secteur financier résultant du financement des entreprises domiciliées à l'étranger, par exemple par l'intermédiaire d'investissements, de crédits ou de services d'assurance. Ainsi, les participants aux marchés financiers sont coresponsables de ces impacts environnementaux directs et doivent donc contribuer à les réduire ou à les éviter.

L'initiative prévoit que les participants aux marchés financiers utilisent tous les leviers efficaces et toutes les possibilités utiles pour faire en sorte que les entreprises qu'ils soutiennent réduisent leur impact environnemental au fil du temps – ou évitent d'en avoir un. Cela ne signifie pas que les entreprises dont les activités ont un impact négatif sur l'environnement ne pourront plus obtenir de financement du jour au lendemain. L'initiative veut plutôt que les établissements financiers, dans le cadre de leurs activités commerciales, s'efforcent de faire en sorte que les entreprises réduisent au fil du temps leur impact sur l'environnement dans une mesure leur permettant d'atteindre les objectifs environnementaux globaux. Les initiates prévoient donc que les participants aux marchés financiers soient tenus de montrer, dans un plan de transition crédible, les stratégies, les objectifs intermédiaires et les mesures par lesquelles ils alignent dans les délais prescrits leurs activités commerciales sur les objectifs mondiaux en matière de climat et de biodiversité et, donc, demandent aux entreprises dans lesquelles ils investissent, qu'ils financent ou dont ils sont les assureurs d'en faire autant.

5.3. Quels sont les acteurs visés par l'initiative ?

L'initiative vise tous les acteurs du marché financier suisse, c'est-à-dire en particulier les banques, les assurances, les gestionnaires de fortune ainsi que les caisses de pension, dans la mesure où ils/elles ont des relations d'affaires avec des entreprises domiciliées à l'étranger ayant un impact environnemental significatif. La Banque Nationale Suisse est exclue de l'initiative.

Le texte de l'initiative stipule que la loi peut prévoir des exceptions pour les participants aux marchés financiers dont les activités ont un faible impact sur l'environnement. Ce passage du texte de l'initiative garantit que le législateur peut par exemple exclure du champ d'application de l'initiative les petites banques cantonales et les caisses de pension qui ne dépassent pas certains seuils en matière de base de capital, d'opérations de crédit et de volume de placement.

5.4. Que signifie l'exclusion en ce qui concerne le financement du secteur fossile ?

L'Agence internationale de l'énergie (AIE) martèle qu'il ne faut plus investir de nouveaux fonds dans les énergies fossiles, afin de préserver la possibilité de ne pas dépasser l'objectif de 1,5°C. Malgré cela, la plupart des compagnies pétrolières et gazières mondiales progressent trop lentement dans la décarbonisation de leurs activités. Certaines d'entre elles continuent même d'investir massivement dans l'exploitation de nouveaux gisements fossiles. Il est donc urgent que les banques et les compagnies d'assurance rendent impossible une augmentation de l'offre d'énergies fossiles.

Concrètement, l'initiative vise à mettre fin au financement des industries du charbon, du pétrole et du gaz pour de nouvelles activités d'extraction. Il s'agit notamment d'une aide à l'émission d'actions ou d'obligations (underwriting). De même, les crédits bancaires directs accordés en vue de l'exploitation ou de l'expansion de gisements fossiles ne devraient plus être autorisés à l'avenir. Enfin, l'octroi de crédits généraux aux entreprises du secteur fossile ne serait autorisé qu'à la condition qu'ils ne servent pas à financer de nouvelles activités d'extraction fossile.

Les restrictions prévues à l'alinéa 3 de l'initiative en matière de financement et d'assurance ne concernent que la mise en valeur et la promotion de nouveaux gisements d'énergie fossile ainsi que l'expansion des gisements existants. Les investissements dans des entreprises du secteur fossile, c'est-à-dire le négoce de titres sur le marché secondaire, restent autorisés tant qu'un dialogue actif est mené avec l'entreprise concernée en vue de poursuivre les objectifs climatiques fixés (stewardship). L'idée est de soutenir de telles entreprises dans leur transition écologique. Les restrictions prévues concernent les entreprises indépendamment de leur siège géographique, ce qui signifie que même les entreprises domiciliées sur le territoire national peuvent être visées.

Arguments en faveur de l'initiative

Assumer une responsabilité mondiale pour le climat et la nature

Les grandes banques et compagnies d'assurances suisses causent d'importants dégâts au travers de leurs relations commerciales internationales. La place financière exerce une influence considérable sur les investissements mondiaux et devrait assumer davantage de responsabilités envers le climat et la nature.

Responsabiliser les principaux émetteurs

Alors que l'économie nationale redouble d'efforts et que les particuliers s'engagent de plus en plus, la place financière reste responsable d'émissions de CO₂ qui atteignent au moins 18 fois les émissions totales de la Suisse. Il faut donc l'obliger à prendre ses responsabilités plus au sérieux.

Mettre fin aux activités nuisibles au climat

Les activités nuisibles au climat, dont l'environnement et les générations futures paieront le prix, ne devraient plus être financées ou assurées par la place financière suisse. Plus nous tardons à agir, plus le coût sera élevé.

Ouvrir la voie à plus de durabilité

En retirant les capitaux de ces activités, cet argent devient disponible pour des initiatives durables. Nous accélérons ainsi la transition vers une économie durable.



**Initiative pour
une place financière
durable**